

Focus sur les volets économique et animal du séchage en grange

Le séchage en grange est au cœur du projet Ô ton herbe. Dans un précédent article (*lire notre édition du 9 février dernier*) qui recensait notamment le travail engagé au niveau de ce programme articulé autour du séchage en grange, un bilan mené auprès des douze séchoirs des fermes enquêtées montrait l'importance de maîtriser les aspects techniques liés aux prairies.

Dans ce deuxième article, il s'agit d'aborder les bénéfices sur la partie élevage et sur celle économique. En effet, compte tenu des différences de valeurs des fourrages, d'une augmentation des rendements fourragers, mais aussi d'une diminution des refus, les éleveurs modifient leur ration avec l'installation du séchoir, avec différentes stratégies : diminution des quantités de fourrages ou de luzerne déshydratée achetées, diminution des quantités de concentrés achetés ou de la MAT des concentrés achetés. Par exemple, un éleveur qui a mis en service son séchoir en 2021 témoigne. « *On commence à faire des économies. En 2022, on a acheté deux fois moins de luzerne.* »

Autonomie fourragère massive

Si l'on regarde l'autonomie fourragère massive, on est en moyenne à 85 %, c'est-à-dire dans la moyenne des références dont nous disposons sur le département. Néanmoins, quatre éleveurs ont une autonomie massive supérieure à 90 %, montrant bien qu'on peut aller plus loin, à condition d'avoir une structure d'exploitation adaptée et de mener un travail important sur les prairies et sur les rations, en conséquence des fourrages récoltés.

Sur le troupeau, plus que sur la production ou la matière sèche utile, l'évolution des fourrages utilisés a en particulier un impact fort sur la santé du troupeau si les fourrages humides ont été arrêtés, avec une diminution des problèmes de listériose et de butyriques dans le lait.

Sur le plan qualitatif, plus de la moitié des éleveurs ont remarqué un meilleur état général des animaux. « *Attention toutefois* », alerte un éleveur, avant de poursuivre. « *Le handicap majeur, c'est le risque d'acidose.* » En effet, le manque de fibrosité des fourrages séchés en grange peut être un point limitant.

Bénéfices économiques variables

En regardant les aspects économiques, seuls trois éleveurs ont des charges d'alimentation directes, ramenées aux litrages produits, largement inférieures aux moyennes départementales, les autres étant au niveau des moyennes.



// Photo Le Sillon

Le montant de l'investissement dépend évidemment des équipements, de la capacité du séchoir, de la part d'autoconstruction ou encore du volume de travaux.

Concernant les marges brutes, elles sont toutes supérieures aux moyennes, de l'ordre de 30 % pour les élevages en races locales et de 80 % pour les deux éleveurs en race Lacaune. Le séchoir joue donc certainement un rôle positif dans ces marges supérieures, mais on peut difficilement l'isoler d'autres facteurs qui jouent également.

La consommation électrique, pour sa part, allait en 2023 de 5 000 kWh pour un séchoir en bottes à 23 000 kWh pour un séchoir en vrac très utilisé, la moyenne étant autour de 13 000 kWh. L'augmentation actuelle des coûts d'électricité n'est en ce sens pas neutre. « *Jusqu'à présent, il fallait environ 1 000 € d'électricité pour sécher 60 tonnes,*

mais à l'avenir ? », s'interroge l'un des éleveurs. Ces bénéfices sont à mettre en parallèle avec les investissements à réaliser.

Les douze séchoirs des fermes enquêtées ont été installés entre 2012 et 2021. Les investissements — comprenant les bâtiments, les équipements, et l'autochargeuse — vont de 90 000 €, pour le seul séchoir en bottes, jusqu'à 250 000 € pour un des séchoirs en vrac les plus récents. Le montant de l'investissement dépend évidemment des équipements (par exemple des panneaux thermo-photovoltaïques réchauffant l'air ventilé), de la capacité du séchoir, allant de 100 à 190 TMS, de la part d'autoconstruction ou encore du volume de travaux (terrassement, construction d'un nouveau bâtiment...).

Investissement conséquent

Concernant les aides, elles atteignent en moyenne 36 % de l'investissement, avec, là aussi, une variabilité dépendant des taux d'aides régionaux en vigueur et d'autres opportunités. Dans tous les cas, c'est un investissement majeur avec des annuités conséquentes qu'il faut être capable de supporter. Dans un contexte économique difficile et avec des coûts d'investissement qui ont grimpé de 30 % environ,

se pose alors la question de son intérêt. À ce sujet, certains éleveurs émettent ainsi quelques réserves. « *Le séchoir, en termes de rentabilité comptable, c'est moyen* », affirme l'un d'eux. Pour lui, « *si les fourrages achetés sont à des prix convenables, tels qu'avant 2022, et si le troupeau n'atteint pas une taille importante pour pouvoir l'amortir* », l'intérêt n'est pas évident.

Néanmoins, aucun éleveur ne reviendrait en arrière : si les bénéfices ne sont pas forcément directement visibles sur les plans économiques et financiers, certains s'observent sur la qualité des prairies, la réduction du stress et la pénibilité du travail.

Avec le changement climatique, le séchage devrait avoir d'autant plus son intérêt, comme en témoigne l'année 2023. Dans ce cadre, on peut penser que le séchage en grange en bottes, malgré ses inconvénients, en particulier en termes de charge de travail, représente une solution d'avenir, adaptée à un plus grand nombre de fermes du fait d'investissements relativement limités.

Jean Beudou

Filière ovine - recherche,
développement et innovation,
chambre d'agriculture 64



« Sur les séchoirs des fermes étudiées, l'aide moyenne représente 36% de l'investissement »